

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 mai 2021

Élections régionales et départementales de juin 2021

Avec le contexte sanitaire actuel, un protocole strict s'impose afin d'assurer la sécurité de tous lors des scrutins à venir.



Déplacement exceptionnel des bureaux de vote

La configuration de certains bureaux ne permettant pas d'accueillir les électeurs dans des conditions satisfaisantes, il a été décidé de les déplacer exceptionnellement dans des lieux plus appropriés et **uniquement pour les élections de juin 2021**. Par la suite, les bureaux habituels seront de nouveau en service.

Répartition des bureaux de vote :

- Bureaux 1 et 2 à l'espace Monzière (comme précédemment)
- Bureaux 3, 4, 5, 6 et 7 au COSEC.

Attention : les cartes d'électeur actuellement en circulation ou les nouvellement éditées ne tiennent pas compte de la situation sanitaire et **mentionnent les bureaux habituels. Il faudra bien vous rendre au COSEC** (pour les bureaux 3, 4, 5, 6 et 7).

Cette information sera largement diffusée sur les supports de communication habituels (affichage en ville, site internet, réseaux sociaux) et les électeurs concernés seront personnellement informés par courrier.

Un affichage spécifique également sera mis en place sur les bureaux habituels pour indiquer le déplacement au COSEC de leur lieu de vote.

Protocole sanitaire

Le port du masque est obligatoire aux abords et dans les bureaux de vote.

Les électeurs sont priés de se munir de leur propre stylo afin d'émarger le registre.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée ET à la sortie des bureaux.

La distanciation d'1.5 mètre reste de rigueur.

Vote par procuration

Pour voter par procuration, il vous faudra remplir un document cerfa disponible sur le site du service public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>, ou utiliser la plateforme en ligne <https://www.maprocuration.gouv.fr/>. Dans les deux cas, il faudra ensuite vous rendre au commissariat de police nationale (35 avenue victoria à Vichy) ou à la gendarmerie (16 avenue de Gérardmer à Vichy).

Exceptionnellement les votants pourront se présenter avec deux procurations

Bellerive aide les personnes à mobilité réduite à se rendre dans leur bureau de vote

La ville de Bellerive met en place des navettes afin de conduire aux urnes les personnes isolées à mobilité réduite ou en fauteuil roulant qui ont des difficultés à se déplacer.

Les électeurs souhaitant pouvoir profiter de ce service sont invités à s'inscrire en ligne sur le site de la ville www.ville-bellerive-sur-allier.fr/election-regionales-et-departementales-2021 ou par téléphone auprès du service élections au 04 70 58 87 02 jusqu'au 17 juin.